

MONOGRAPHIE – ROYAUME UNI

Remarque préliminaire : dans ce document, l'abréviation "CESCA" signifie "**Coopération Extérieure dans les Secteurs de la Culture et de l'Audiovisuel avec les pays tiers non membres de l'Union européenne/Espace économique européen et non candidats**".

Cette abréviation prend ainsi en compte le périmètre géographique de l'étude qui exclut la coopération extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel des Etats membres de l'Union et des autres membres de l'EEE avec les autres Etats membres de l'UE/ EEE et les pays candidats à l'adhésion.

1 Synthèse

- ⇒ **De nombreux organismes participent à l'activité de la CESCA du Royaume-Uni.** La principale structure chargée de la CESCA est le *British Council*, qui dépend financièrement du Ministère des Affaires Etrangères. Avec une présence dans une centaine de pays du monde dans lesquels il intervient à la fois par le financement et la mise en œuvre d'actions de coopération, il compte parmi les réseaux d'acteurs culturels mondiaux les plus développés. A son action, s'ajoutent les interventions des *Arts Council* dont le champs d'action international est plus restreint. Enfin, le secteur privé dispose également d'une place privilégiée dans la politique culturelle extérieure du Royaume Uni.
- ⇒ Dans ses relations culturelles internationales, le Royaume-Uni oeuvre dans deux directions : **la promotion de son image à l'étranger, et celle de la qualité des études au Royaume-Uni.** Le respect de la diversité culturelle à l'étranger comme sur le territoire national constitue une autre de ses préoccupations. Les interventions de CESCA sont d'autre part fondées en premier lieu sur le partage des connaissances et des savoir-faire.
- ⇒ **Des attentes à l'égard de l'Union européenne avant tout d'ordre stratégique.** La stratégie à mettre en œuvre ne repose non pas sur la seule addition d'acteurs de pays différents dans le cadre d'un projet, mais sur une méthodologie adéquate aux résultats escomptés, clairement énoncés dès le départ.

2 Mise en évidence des principales caractéristiques nationales en termes de coopération culturelle extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel

▪ Les acteurs et leurs missions

Au Royaume-Uni, le principal et quasi-unique décideur en matière de CESCA est le **British Council**. C'est lui qui figure au premier rang de la mise en œuvre concrète des activités de coopération culturelle extérieure. Fondé en 1934, il est un organisme public autonome et à but non lucratif présent dans 109 pays. Il met en œuvre principalement des activités éducatives, artistiques, scientifiques et de défense des droits de l'Homme dans les pays tiers, et agit généralement en partenariat avec les ambassades mises à disposition par le Ministère des Affaires Etrangères d'une part, ou bien avec des acteurs culturels locaux d'autre part.

Financièrement, le *British Council* dépend du **Ministère des Affaires Etrangères (Foreign & Commonwealth Office)** qui le finance à hauteur de 30% de son budget global. Il doit, malgré son caractère autonome, transmettre à ce dernier un reporting régulier sur les activités menées.

Le Ministère des Affaires Etrangères n'intervient pas directement en matière de CESCA. Il agit cependant via les **ambassades** et représentations diplomatiques présentes dans les

pays tiers et auxquelles il accorde une petite part de son budget pour des actions culturelles. Les activités de CESCA menées par les ambassades sont souvent coordonnées avec les représentations du British Council lorsqu'elles sont présentes.

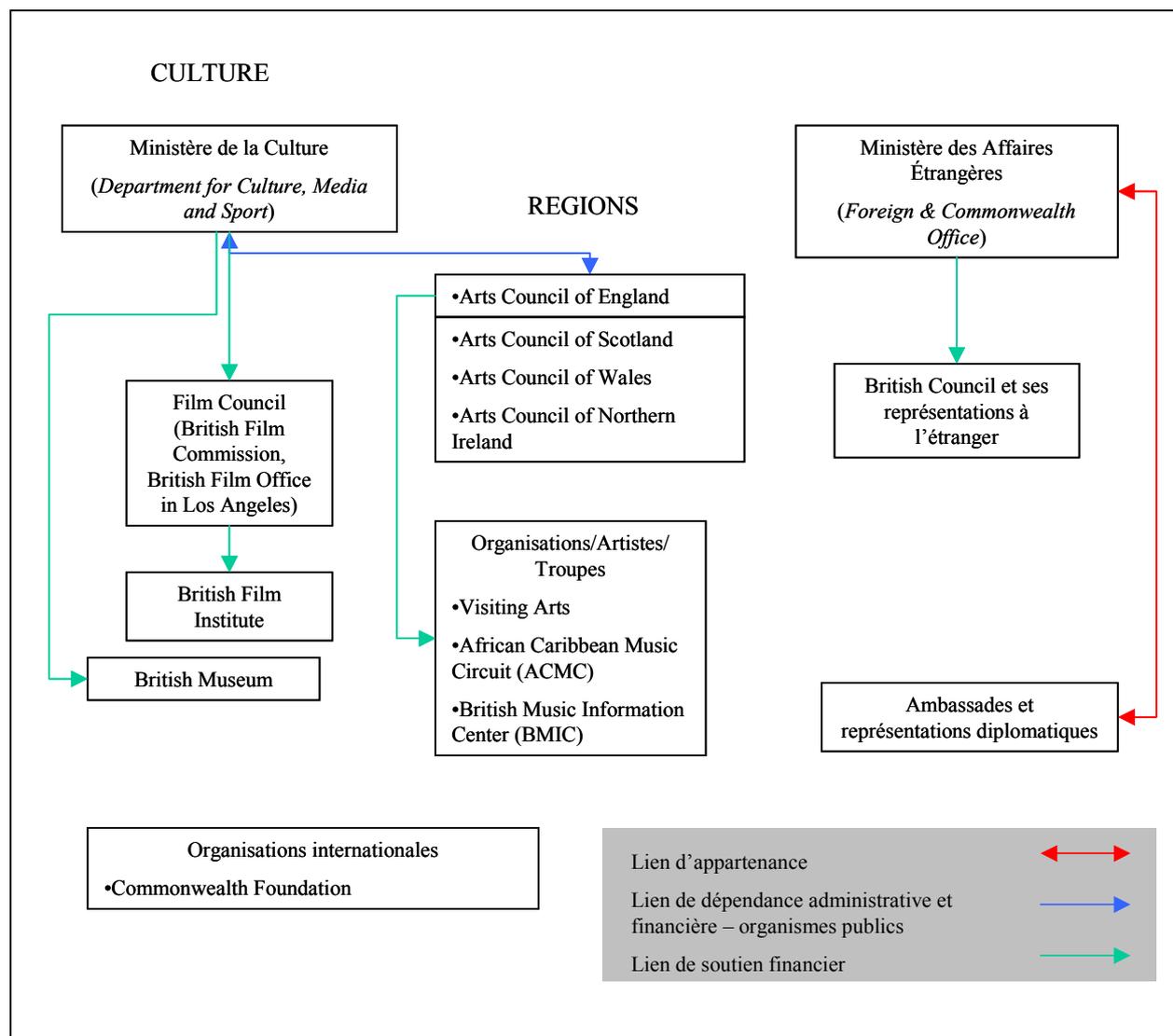
En raison de son objectif de démocratisation culturelle au plan national, le **Ministère de la Culture, des Médias et du Sport britannique (*Department for Culture, Media and Sport*)** ne mène que peu d'initiatives en matière de CESCA. Sa politique culturelle reste en effet essentiellement tournée vers l'intérieur du pays. Il intervient toutefois de manière indirecte dans la coopération culturelle extérieure via les **Arts Councils** qu'il finance pour une large partie.

Ces derniers (*l'Arts Council of England, le Scottish Arts Council, l'Arts Council of Wales et l'Arts Council of Northern Ireland*) constituent les principaux organismes chargés des affaires culturelles au Royaume-Uni. Ils ont pour missions principales d'améliorer la condition des artistes, d'accroître l'accessibilité de la culture et de favoriser le développement des industries culturelles (*creative industries*) au plan local. Leurs actions de financements concernent toutefois parfois en direction d'acteurs culturels actifs sur le plan international. Leurs activités sont en outre souvent liées à un effort d'intégration des minorités par la culture.

En matière de cinéma et d'audiovisuel, le Ministère de la Culture intervient via le *Film Council* qui est, depuis avril 2000, l'agence stratégique centralisée du film au Royaume-Uni et qui finance elle-même différents organismes de l'industrie cinématographique du pays (dont le *British Film Institute*).

Par ailleurs, en raison de la juridiction peu restrictive sur le fonctionnement des fondations au Royaume-Uni, la politique culturelle britannique offre aussi une place privilégiée au **secteur privé et aux acteurs associatifs**. Ainsi des associations, des fondations, des entreprises à but commercial, voire même des acteurs individuels, généralement financés en partie par des fonds publics, jouent un rôle opérationnel important en matière de CESCA, tels que *Visiting Arts, ACOM, BMIC*, etc.

Acteurs de coopération culturelle identifiés au Royaume Uni :



Acteurs présentés en partie 1.2 et 1.3 :

- Ministère des Affaires Étrangères
- British Council
- Ministère de la Culture
- Arts Council of England Scottish Arts Council
- Film Council
- British Film Commission
- Commonwealth Foundation
- British Museum
- Visiting Arts
- African Caribbean Music Circuit
- L'Anglo-Russian Opera and Ballet Trust

▪ Importance relative de la CESCA

Grâce au *British Council*, les autres acteurs identifiés n'ayant généralement qu'un rôle secondaire de financement et de contrôle, la CESCA britannique apparaît comme étant particulièrement développée du fait de l'existence même de cet organisme et des grands moyens dont il dispose.

▪ Ressources financières et humaines mobilisées

En l'absence de comptabilité analytique et compte tenu de la variété des activités des acteurs impliqués dans la CESCO, il est impossible d'identifier de manière exhaustive les ressources financières et humaines mobilisées pour la CESCO exclusivement.

Du point de vue des missions et des moyens mobilisés, les activités de CESCO sont principalement menées par le British Council qui y consacre 7% de son budget en 2003, soit 46,5 M€ sur un total de 681 millions d'euros. Une grande partie de ce montant provient du financement attribué par le Ministère des Affaires Etrangères (30%).

Le budget global du Ministère de la Culture est de 4 980 millions d'euros pour 2002/03, un peu plus de la moitié provenant de la loterie nationale. 9% environ servent à financer l'*Arts Council of England* dont le budget total s'élève à 442 millions d'euros. Il n'a cependant pas été possible d'identifier le montant exclusivement consacré à la CESCO.

Les budgets des autres *Arts Council* du Royaume-Uni sont bien plus réduits : 90 millions d'euros dans le cas de l'*Arts Council* écossais, et 20 millions d'euros environ dans le cas de l'*Arts Council* gallois en 2001/02¹. On sait toutefois que l'*Arts Council* écossais consacre à peu près 1% de son budget à des activités de coopération culturelle extérieure, soit près de 1 millions d'euros² en 2002/03.

▪ Priorités stratégiques

L'organisation de la CESCO au Royaume-Uni se distingue par une grande autonomie des acteurs opérationnels et notamment du *British Council* vis à vis des autorités de tutelles que sont les ministères chargés de la culture et des affaires étrangères.

La définition d'une stratégie en matière de CESCO est le résultat de concertations entre le *British Council* et le Ministère des Affaires Etrangères. Elle tient par ailleurs fortement compte des attentes des pays tiers.

Les objectifs généraux de cette stratégie sont formalisés chaque année dans les rapports annuels du British Council ; au besoin, ils sont mis à jour tous les ans. De manière générale, la CESCO britannique doit permettre :

- d'exporter la culture nationale en diffusant l'art britannique et en promouvant la créativité et les qualités d'innovations scientifiques du Royaume-Uni sur les autres continents, et renforcer les échanges dans le respect des diversités culturelles,
- de préserver l'image de qualité des études au Royaume-Uni, renforcer la coopération en ce domaine et promouvoir l'apprentissage de la langue anglaise
- d'accroître la conscience des valeurs démocratiques et œuvrer avec des pays partenaires pour le respect des droits de l'homme .

La logique principale sous-jacente à la politique de coopération culturelle et audiovisuelle extérieure est une logique à la fois diplomatique, artistique et de défense des enjeux commerciaux et en particulier des industries culturelles.

Plus concrètement, la mise en application de cette stratégie se fait généralement dans le respect de certains critères que sont :

- l'organisation d'événements permettant les échanges entre différentes cultures (au niveau des professionnels comme du public),
- le respect de la diversité culturelle (au niveau national, dans le cas de l'*Arts Council of England*, et international, dans les actions de coopération et d'échanges culturels),
- et enfin la promotion de la création contemporaine.

¹ Source : Rapport annuel du *Arts Council of Wales* (2001/02)

² Source : Rapport budgétaire du Scottish Arts Council (janvier 2003)

▪ **Modes et types d'intervention et procédures associées**

Le principal mode d'intervention identifié consiste en l'organisation d'événements dans les différents centres du *British Council* à l'étranger, le *British Council* étant en effet de loin l'organisme le plus actif en matière de CESCA.

Les procédures associées varient selon les pays et les antennes, mais doivent de manière générale répondre aux critères globaux énoncés par la maison mère du *British Council*. Cette dernière effectue par ailleurs un suivi régulier des actions menées au moyen d'un système de reporting continu.

Les *Arts Councils* constituent davantage des organes de financement et d'attribution de subventions.

Du fait de l'importance de sa CESCA, il y a n'y a pas réellement de pays tiers prioritaires, le Royaume-Uni est actif sur les 4 continents : l'Asie, l'Afrique, l'Australie et l'Amérique.

▪ **Visibilité de la CESCA et informations disponibles**

Du fait de l'importance de son réseau (présence du *British Council* dans 109 pays à travers le monde), la CESCA du Royaume-Uni bénéficie d'une importante visibilité, tant au niveau local que global, et tant auprès du grand public que des professionnels.

Par ailleurs, grâce au *Global Events Calendar* (calendrier des événements dans le monde) publié sur internet³, la totalité des événements organisés est inventoriée, classée par pays, par sujet ou domaine et par date, et est décrite de façon succincte, ce qui contribue à accroître la visibilité de la CESCA britannique.

▪ **Lien avec les organisations internationales (UNESCO, Conseil de l'Europe...)**

Le Royaume-Uni est membre de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe.

Il fait également parti de la Commonwealth Foundation⁴ dont l'objectif est de renforcer les sociétés civiles et le partage des richesses entre les pays membres.

▪ **Attentes à l'égard de l'Union européenne**

Les acteurs culturels, notamment le *British Council*, sont globalement en faveur d'une **stratégie concertée entre les pays européens** en matière de CESCA. Elle devrait reposer sur une méthodologie opérationnelle plus rigoureuse permettant de piloter et évaluer les actions menées. Ainsi, chaque action nécessiterait une analyse préalable des résultats escomptés et, dans un second temps, des moyens adéquats pour la mettre en œuvre.

Par ailleurs, aux yeux du *British Council*, les actions culturelles européennes restent aujourd'hui trop sporadiques et peu « impliquantes ». Il s'agirait donc, pour y remédier, de déterminer les facteurs distinctifs qui permettraient de construire une « culture européenne » sans mettre à mal la diversité culturelle.

Cependant, d'après les acteurs rencontrés, les institutions européennes n'ont, elles-mêmes et en tant que telles, pas véritablement vocation à intervenir dans le secteur culturel.

Elles pourraient toutefois jouer un rôle par certains aspects, en poursuivant les objectifs suivants :

- considérer la culture comme **facteur de développement économique et social**, tout en protégeant les identités culturelles des pays et en respectant la diversité culturelle,
- développer des **réseaux** au sein de l'Union européenne afin d'assurer une promotion globale des valeurs et de la culture européenne.

³ Source : <http://globalevents.britishcouncil.org/>

⁴ Cf. description ci-après

Enfin, selon l'*Arts Council of England*, il faudrait également :

- alléger les procédures,
- renforcer les liens entre les pays au sein de l'Europe afin par exemple d'éviter les doublons qui existent entre les pays en matière de recherche,
- faciliter l'accessibilité à l'information,
- faire en sorte que l'importance de la culture soit reconnue dans les débats internationaux,
- œuvrer pour le respect de la diversité culturelle, les liens avec les diasporas et reconnaître la diversité thématique des pratiques.

3 Présentation des principaux acteurs identifiés

3.1 Le Ministère chargé des affaires étrangères (Foreign & Commonwealth Office)

▪ Statut juridique

Le ministère est une administration centrale.

▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Le ministère compte en 2002 un réseau de 232 représentations dans plus de 150 pays⁵ : 46 hautes commissions dans les pays du Commonwealth, 104 ambassades dans les autres pays, 10 missions au sein des organisations et conférences internationales et enfin 72 postes subordonnés (consulats en particulier). A cela s'ajoutent 43 représentations n'employant que des travailleurs locaux, 221 consulats honoraires, et 3 représentations sans employés (dont Bagdad).

D'autre part, le Ministère des Affaires Etrangères finance le *British Council* à hauteur de 30% de son budget.

▪ Missions et compétences générales

La mission du ministère chargé des affaires étrangères est de conduire la politique extérieure du pays.

Un business plan, élaboré pour les années 2003/2006, décrit les priorités stratégiques du Ministère. Ses objectifs sont centrés sur sept thèmes différents⁶ : (1) la sécurité, (2) la paix et la prospérité, (3) l'Europe, (4) l'influence à l'étranger, (5) le service public à l'étranger, (6) les territoires d'outre-mer et (7) la gestion financière de la structure.

▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique et domaines d'intervention prioritaires

Parmi les objectifs du ministère chargé des affaires étrangères, certains comportent un volet culturel plus ou moins affirmé.

En particulier, son objectif d'accroître son influence sur la scène internationale, qui constitue d'ailleurs sa priorité sur le plan des ressources futures allouées avec plus de 35% du budget total (sur la base du budget 2001/2002, soit environ 960 millions d'euros par an), nécessite pour être atteint un investissement évident dans le domaine culturel. Le Ministère prévoit de se reposer sur une coordination entre le *British Council* et le *BBC World Services* principalement, ainsi que sur une stratégie claire destinée à mieux coordonner les efforts du gouvernement et des différents acteurs en matière de politique d'image du Royaume-Uni (*Public Diplomacy Strategy*). Cette stratégie, élaborée par le *Public Diplomacy Strategy Board*, comité consultatif spécialement créé dans ce but, n'aborde toutefois pas explicitement le volet culturel.

Sur le plan des procédures et de manière générale, le ministère chargé des affaires étrangères délègue la mise en œuvre de la CESCO au *British Council* et à ses antennes locales ou, à défaut, aux ambassades, dont il finance une grande partie des projets. Il supervise leurs actions de manière à garantir leur cohérence avec les objectifs de la politique étrangère globale du pays.

⁵ Source : Rapport annuel du Ministère des Affaires Etrangères (2002)

⁶ Source : Business plan 2003-2006 du Ministère des Affaires Etrangères

Un autre objectif, pour lequel le ministère chargé des affaires étrangères prévoit d'accorder près de 25% de ses ressources, est le maintien de la sécurité, par des actions visant en particulier la défense de la démocratie, la prévention des conflits et des tensions, et la lutte contre le terrorisme. Des actions sont actuellement menées dans un tel objectif cas en Afghanistan⁷, où le Ministère finance des projets indépendants dans un objectif d'aide au développement.

L'une de ses compétences en matière de CESCO est d'autre part la négociation d'accords bilatéraux, dont deux, signés récemment, ne concernent que le domaine culturel⁸ : l'un a été conclu avec la Serbie, la Croatie et le Monténégro, l'autre avec la Macédoine. Ces interventions témoignent bien d'une volonté de la part du Ministère britannique chargé des affaires étrangères de recourir à la culture comme instrument de démocratisation et de prévention des conflits.

▪ **Pays tiers prioritaires**

Les priorités géographiques affirmées dans la stratégie de politique d'image du Ministère des Affaires Etrangères (*Public Diplomacy Strategy*) sont les suivantes :

- les pays en transition (Chine, Brésil, Inde, Russie, Afrique du sud)
- les PECO (dont les pays de l'ex-Yougoslavie),
- les pays musulmans (Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Pakistan, Indonésie),
- les pays développés principaux (Japon, France, Allemagne),
- les Etats-Unis.

▪ **Partenaires dans la mise en œuvre**

En matière culturelle, le *British Council* et les ambassades sont les relais directs de l'application de la politique du Ministère chargé des affaires étrangères.

▪ **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

Le ministère chargé des affaires étrangères suit les activités du *British Council* par l'intermédiaire de rapports annuels et de rapports financiers que ce dernier lui remet.

Par ailleurs, le business plan 2003-2006 prévoit la mise en place de différents modes d'évaluation pour mesurer l'impact de ses activités de diplomatie dans le cadre de sa politique d'image (par exemple, le lancement en automne 2003 d'un sondage annuel mené en collaboration avec les *British Council*, *British Trade International* et *Visit Britain* sur l'opinion mondiale des pays étrangers sur le Royaume-Uni⁹).

▪ **Moyens humains**

A la fin 2002, le Ministère des Affaires étrangères britannique employait 5 884 personnes¹⁰ à Londres, et s'appuyait sur un réseau de 9 860 personnes basées en l'étranger. Le nombre de personnes spécialement dédiées aux activités de CESCO n'est pas connu.

▪ **Moyens financiers**

En 2003, le budget total du Ministère est d'environ 1 940 M€¹¹. Sur ce montant, 233 M€¹² sont attribués au financement du *British Council*, soit 12% de son budget global.

Le budget consacré à la coopération extérieure n'a pu être identifié de façon exhaustive et départie des interventions dans les pays européens. On suppose qu'il correspond toutefois principalement au montant alloué au *British Council*.

⁷ Cf. exemple ci-dessous

⁸ Source : Site Internet du Ministère chargé des affaires étrangères

⁹ Source : Rapport annuel du Ministère des Affaires Etrangères (2003)

¹⁰ Source : Rapport annuel du Ministère des Affaires Etrangères (2003)

¹¹ Idem

¹² Idem

- **Exemples**

Le Ministère des Affaires Etrangères britannique soutient des projets culturels en Afghanistan, et il y finance en particulier des actions destinées à réhabiliter l'héritage culturel du pays (en particulier : reconstruction du musée de Kaboul). Il apporte aussi une aide matérielle à l'université de Kaboul, aux journalistes locaux et à la télévision locale.

On peut citer comme autre exemple d'initiative de coopération extérieure la création en 1998 d'un *British Information Centre*¹³ au sein du Consulat du Royaume-Uni en Croatie. Il offre entre autres des informations sur le Royaume-Uni, sur l'éducation et les études, des bases de données sur CD-ROM, une collection de référence de dictionnaires, encyclopédies et atlas, une salle de lecture, etc.

¹³ Source : http://www.britishcouncil.hr/infoexch/information_centre_split.htm.

3.2 Le British Council

▪ Statut juridique

Fondé en 1934, le *British Council* est un fonds public « non-départemental » et à but non lucratif. « Non-départemental » signifie que le fonds est national mais opère de manière indépendante. Le Ministère chargé des affaires étrangères en est toutefois responsable vis à vis du gouvernement.

Il est présent dans 109 pays et a mis en oeuvre des projets dans 216 villes au cours de l'année 2002/2003¹⁴.

▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Le *British Council* dépend financièrement du Ministère des Affaires Etrangères.

▪ Missions et compétences générales

Le *British Council* est l'organisation britannique responsable de l'éducation et des relations culturelles sur la scène internationale. C'est l'organe principal de CESCA au Royaume-Uni.

Ses objectifs, formalisés dans les rapports annuels, se résument en trois points :

- faire connaître la créativité artistique et les qualités innovantes sur le plan scientifique des Britanniques sur la scène internationale, et renforcer les échanges dans le respect des diversités culturelles,
- préserver l'image de qualité des études au Royaume-Uni, renforcer la coopération en ce domaine et promouvoir l'apprentissage de la langue anglaise,
- accroître la conscience des valeurs démocratiques et œuvrer avec des pays partenaires pour le respect des droits de l'homme .

Au sein même des pays tiers et par le biais de ses représentations locales, il met en oeuvre des activités dans les domaines de l'éducation, des arts, des sciences et de la défense des droits de l'Homme. Par ses actions, il participe ainsi au rayonnement du Royaume-Uni à l'international, et accompagne les efforts diplomatiques et commerciaux du pays.

En 2001/2002, 6,6 millions de visiteurs ont fréquenté les bibliothèques et centres d'information du *British Council*, 840.000 examens ont été administrés, 16.000 projets d'échange réalisés, 40.000 semaines de la formation professionnelle et 1,1 millions d'heures de cours ont été données et 7 millions de personnes ont fréquenté les événements artistiques, générant des revenus propres à hauteur de 182 M£ (259 M€)¹⁵.

Outre son objectif d'exportation de la culture britannique à l'étranger, le British Council vise aussi à favoriser le développement économique de certains pays tiers par le biais l'éducation et de la culture¹⁶. Il fait ainsi profiter de son réseau et de son expertise dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie et du droit à des partenaires spécialisés dans l'aide au développement (*Department for International Development* en particulier)

▪ Types d'intervention et procédures

Le *British Council* est organisé en départements qui supervisent des actions dans chacun des domaines suivants¹⁷ :

- l'éducation,
- les arts (musique, littérature, cinéma et audiovisuel, théâtre et danse, architecture et design),
- la formation à la langue anglaise (cours et examens d'anglais),

¹⁴ Source : Rapport annuel du *British Council* (2002/2003)

¹⁵ Source : Rapport annuel du *British Council* (2001/2002)

¹⁶ Source : Entretiens mai-juin 2003

¹⁷ Source : Site Internet du *British Council*

- les sciences, l'ingénierie et l'environnement,
- l'information (centre de documentation)
- les *Social and Community Arts*, ou *governance* (activités culturelles ayant un impact social et de développement).

Concernant la procédure suivie pour la mise en œuvre de leurs actions, les ambassades, centres culturels et antennes du *British Council* soumettent leurs projets au siège qui les valide ensuite selon leur degré de cohérence avec la stratégie globale du *British Council*.

Les attentes des pays tiers sont bien prises en compte par les membres du réseau du *British Council*. Ce dernier semble en effet privilégier les actions en adéquation avec les attentes et les spécificités locales.

Par ailleurs, il alimente une base de données qui recense, dans tous les pays, les activités de type culturel. On y trouve ainsi plus de 3000 événements artistiques touchant près de sept millions de visiteurs et plus encore d'auditeurs (environ 40 millions avec le programme sur la musique sur la *BBC worldwide*)¹⁸.

▪ Domaines d'intervention prioritaires

Les domaines d'actions prioritaires du *British Council* sont la culture et l'éducation. En matière de culture proprement dite, aucun domaine privilégié n'a pu être identifié ; d'autre part, les priorités dépendent d'un pays à l'autre.

▪ Pays tiers prioritaires

Aucune région n'a pu être identifiée comme étant prioritaire aux yeux du *British Council* qui met en œuvre des actions culturelles dans toutes les régions du monde.

▪ Partenaires dans la mise en œuvre

Le Ministère en charge des affaires étrangères finance le *British Council* à hauteur de 30% de son budget. Les ambassades constituent d'autre part des partenaires dans la mise en œuvre de ses projets dans les pays tiers.

Tous les projets des antennes du *British Council* sont montés en étroite collaboration avec les partenaires locaux, les représentations diplomatiques et les acteurs culturels anglais de qualité qui travaillent régulièrement avec le *British Council* pour la mise en œuvre de leur propre CESCO.

▪ Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure

Les activités de CESCO réalisées par le *British Council* font l'objet d'évaluations en interne entre le siège et les antennes locales, sous forme de rapports annuels, de rapports financiers, de revue de presse et d'entretiens.

Un rapport d'activités global est d'autre part publié à destination du Ministère des Affaires Etrangères, permettant à ce dernier de contrôler l'utilisation des fonds attribués. Le *British Council* compte par ailleurs un comité d'audit. Par ailleurs, un représentant du Ministère des Affaires Etrangères compte parmi les membres de son conseil d'administration.

▪ Moyens humains

7 500 personnes¹⁹ travaillent pour le *British Council* dans le monde. Parmi elles, environ 100 personnes²⁰ travaillent au bureau de Londres pour des activités de coopération extérieure dans tous les domaines d'activités du *British Council*.

¹⁸ Idem

¹⁹ Source : Entretiens mai-juin 2003

²⁰ Idem.

- **Moyens financiers**

Pour l'année 2002/2003, le budget du *British Council* a été de 680 M€²¹, dont 233 M€²² proviennent des fonds attribués par le Ministère des Affaires Etrangères, soit 34% du budget total, et 284 M€²³ de ressources propres (vente de services et cours d'anglais), soit 42% de ce même budget.

	Montant 2002/03 (en M€)	Part du total des ressources (en %)
Ministère des Affaires Etrangères	233,0	34%
Ressources propres	284,1	42%
Revenus sur investissements	2,0	0%
Financements ponctuels dans le cadre de contrats/ accords spécifiques	161,2	24%
TOTAL	680,3	100%

(M€)	1999 - 2000	2000 - 2001	2001 - 2002	2002 - 2003
Budget total	615	615	631	651
Budget Arts	nc	49	46	47
% budget Arts		7,91%	7,26%	7,25%

Sources : entretien, *British Council*, octobre 2003

- **Exemples**

L'*Asian Field* est une exposition organisée par le *British Council* dans le domaine des arts plastiques et visuels qui s'est déroulée en Chine du 1^{er} janvier 2003 au 30 janvier 2003. Cette exposition d'un ensemble de 120 000 sculptures d'Antony Gormley initialement réalisées pour le site de Guangzhou en Chine est destinée à tourner entre Pékin, Shanghai et Chongqing au long de l'année 2003.

L'objectif de cette action est de créer une passerelle entre le Royaume-Uni et la Chine. Cette action a bénéficié de financements publics britanniques et chinois.

²¹ Source : Rapport annuel du *British Council* (2002/03)

²² Idem

²³ Idem

3.3 *Le Ministère chargé de la culture, des médias et des sports (Department for Culture, Media and Sport ou DCMS)*

▪ **Statut juridique**

Le ministère chargé de la culture, des médias et des sports est une administration centrale.

▪ **Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions**

Le ministère chargé de la culture, des médias et des sports finance l'*Arts Council of England* à 100%. D'autres organismes culturels lui sont également financièrement dépendants.

▪ **Missions et compétences générales**

La mission générale de la structure est de conduire la politique nationale en matière de culture, de sport et de tourisme.

En matière culturelle exclusivement, elle est chargée du développement des bibliothèques, des musées et centres d'art, de l'industrie cinématographique et musicale, et du secteur de la presse (défense de ses libertés, réglementation, etc.). Elle a également pour responsabilité le recensement des monuments historiques, le droit d'exportation des biens culturels, la gestion des collections du gouvernement et de la *Royal Parks Agency* (agence responsable de l'entretien des huit *Royal Parks* de Londres).

Ses orientations stratégiques générales sont les suivantes²⁴ :

- favoriser l'accès à la vie culturelle et sportive aux enfants et leur donner l'opportunité de développer leur talent au maximum,
- ouvrir ses établissements à une large communauté afin de promouvoir la connaissance et la cohésion sociale à long terme,
- rendre maximale la contribution du tourisme et des industries culturelles dans l'économie du Royaume-Uni.

Dans son rapport annuel 2003, le Ministère a défini, par le biais du *Public Service Agreement*, six objectifs très concrets en matière culturelle et sportive pour les années à venir, parmi lesquels figurent à titre d'exemple la volonté de rendre Internet accessible au plus grand nombre et celle d'augmenter la fréquentation des musées.

▪ **Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO**

Le Département pour la Culture, les Médias et le Sport ne joue aucun rôle opérationnel en matière de CESCO, mais intervient indirectement par le biais des subventions à des organismes partiellement impliqués dans des actions de coopération extérieure : principalement l'*Arts Council of England* (qui a reçu 378 M€²⁵ en 2001-02, soit 9% du budget total du Ministère), mais aussi le *Film Council* (31 M€²⁶ en 2001-02, soit 0,7% du budget total du Ministère).

▪ **Moyens humains**

Au total, 460 personnes²⁷ travaillent au sein du *Department for Culture, Media and Sport*. Le nombre de personnes dédiées aux activités de coopération extérieure ainsi que le nombre de personnes dédiées aux activités de CESCO n'ont pas pu être identifiés.

²⁴ Source : Site Internet du Ministère chargé de la culture

²⁵ Source : Rapport annuel du Ministère de la Culture (2003)

²⁶ Idem

²⁷ Idem

▪ **Moyens financiers**

Le budget du Ministère de la Culture, des Médias et des Sports britannique a évolué et évoluera de la manière suivante²⁸ :

En M€	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04 prévisions	2004-05 prévisions	2005-06 prévisions
DCMS	1 705	1 858	2 091	2 333	2 303	2 432
Loterie nationale	2 773	2 557	2 889	3 293	2 844	2 245
Budget total	4 478	4 415	4 980	5 626	5 147	4 677
Subvention Arts Council England	357	378	442	502	546	657
Part de la subvention dans le budget total (en %)	8%	9%	9%	9%	11%	14%

Les moyens consacrés à la CESCA exclusivement ne sont pas identifiables.

²⁸ Idem

3.4 L'Arts Council of England

▪ Statut juridique

L'Arts Council of England est une agence nationale pour le développement de la culture et des arts, nouvellement restructurée après la fusion opérée en 2002 entre l'Arts Council of England et les neuf Arts Boards régionaux (East; East Midlands; London; North East; North West; South East; South West; West Midlands; Yorkshire).

Son conseil exécutif est composé de quinze membres, dont neuf représentants des neuf régions.

L'Arts Council est divisé en quatre départements : Arts; Finance; Développement ; Relations extérieures (au sens communication et presse).

▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

L'Arts Council of England est financé en totalité par le Ministère de la Culture, des Médias et du Sport ; une part de ses ressources provient donc des fonds de la loterie nationale. Il travaille de manière indépendante mais doit cependant rendre des comptes au gouvernement sur ses actions menées ainsi que sur l'allocation de ses ressources.

Il possède d'autre part neuf représentations régionales dans chacune des régions d'Angleterre, encore appelées Arts Boards.

▪ Missions et compétences générales

L'Arts Council of England est chargé de la promotion et de la mise en œuvre opérationnelle des affaires culturelles et artistiques à l'échelle nationale. Ses **missions générales** sont de²⁹ :

- stimuler l'intérêt des publics envers la culture,
- promouvoir le savoir-faire, la connaissance et les pratiques artistiques,
- conseiller le gouvernement dans sa politique culturelle.

Sa fusion avec les Arts Boards régionaux a suivi une période de réformes radicales quant à ses projets et son mode de fonctionnement. Il en a résulté l'élaboration d'un manifeste intitulé **Ambitions for the Arts**, et destiné à définir précisément les orientations stratégiques de la structure pour la période 2003/2006. Les priorités pour les années à venir sont les suivantes³⁰ :

- aider en premier lieu les artistes individuels et prêter plus d'attention aux jeunes générations d'artistes,
- réduire les contraintes pesant sur les artistes,
- mener des actions en partenariat avec des organisations culturelles (en particulier par la collaboration avec les autorités locales comme les *Regional Cultural Consortiums*, qui agissent au niveau régional),
- rechercher les partenariats dits « créatifs », et soutenir les créations innovantes,
- favoriser la diversité culturelle,
- favoriser la croissance dans les domaines artistiques et culturels.

▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique

Les objectifs définis dans *Ambitions for the Arts* comprennent un volet international. L'Arts Council of England vise en effet à promouvoir la culture par une **approche « contemporaine et internationale des arts »**. Cette volonté se traduit :

- par une promotion des artistes britanniques à l'étranger,

²⁹ Source : Site Internet de l'Arts Council of England

³⁰ Source: Manifeste *Ambitions for the Arts*

- l'encouragement d'échanges et de co-productions,
- la présentation d'œuvres étrangères de qualité sur le sol britannique.

Par ailleurs, son objectif affirmé de favoriser la **diversité culturelle** passe par la défense des cultures minoritaires présentes dans le pays (« *African, Caribbean, Asian and Chinese Arts* »), et par le soutien actif des artistes issus de ces minorités. Les actions engagées dans cet objectif font, entre autres, appel à des artistes étrangers qui se produisent au Royaume-Uni. Ainsi, la promotion de la diversité culturelle rentre-t-elle partiellement dans le cadre d'une CESCA.

▪ Types d'intervention et procédures

Le mode d'action général de l'*Arts Council of England* est la **distribution de fonds publics** à des acteurs culturels divers (artistes individuels ou organisations). Un *three-year spending program*, ou plan de dépenses triennuel couvrant les années 2003 à 2006 a d'ailleurs été édité en même temps qu'a été conduite la réforme de la structure. Il détaille les différentes dépenses pour les trois années par type de financement :

- financements destinés aux organisations culturelles, ou à des artistes individuels pour la réalisation de projets,
- financements destinés à des grandes organisations pour les aider à stabiliser leur résultat (« *stabilisation and recovery* »),
- financements destinés à améliorer les biens immobiliers abritant des manifestations culturelles,
- attribution de prix et de récompenses.

Parmi les organismes financés par l'*Arts Council of England* et mettant en œuvre des activités de CESCA, citons entre autres :

*Visiting Arts*³¹ : selon le plan de dépenses 2003-2006, cet organisme a été financé à hauteur de 278 K€ en 2002/03, et devrait recevoir plus de 500 K€ en 2005/06, soit une hausse de 80% en trois ans.

*African and Caribbean Music Circuit (ACMC)*³² : l'*Arts Council of England* le subventionne à hauteur d'environ 550 K€ par an.

*British Music Information Center*³³ : il est financé par l'*Arts Council of England* à hauteur d'environ 100 K€ par an.

³¹ Cf. présentation ci-après

³² Cf. présentation ci-après

³³ Cf. présentation ci-après

	Budget (en M€)	%
Arts Boards régionaux	186,5	45%
Activités transversales	69,8	17%
Théâtre	53,4	13%
Musique	48,1	12%
Danse	30,5	7%
Arts visuels	11,8	3%
Littérature	3,4	1%
Tournées	3,3	1%
Recherche et développement	2,5	1%
Projets de collaboration	0,9	0%
Activités auprès du public	0,3	0%
TOTAL	410,7	100%

Parmi les artistes et groupes d'artistes, citons la troupe de danseurs africains Adzido (*Adzido Pan African Dance Ensemble*) qui reçoit environ 1,5 M€ par an, ce montant devant rester à peu près stable pour les années à venir.

L'*Arts Council* conduit par ailleurs des programmes culturels dont la portée reste surtout nationale. A titre d'exemple, le programme « *Decibel* » pour la diversité culturelle vise à lever des fonds pour financer des projets dans cet objectif.

En règle générale, les actions en matière de CESCO ont jusqu'à présent souvent été des actions isolées, ponctuelles et résultantes la plupart du temps d'une sollicitation de la part pays tiers. En réponse à ces sollicitations, l'*Arts Council of England* offre une expertise en information, participe à des colloques et à l'*International Federation of Arts Councils and Cultural Agencies*.

L'attribution des subventions se base sur une **procédure** bien définie. Les critères de sélection des projets tiennent compte :

- de leur qualité artistique et de leur impact sur la pratique artistique,
- de leur mode de mise en œuvre,
- de leur faisabilité sur le plan financier,

- de leur impact et du bénéfice potentiel pour le grand public, à plus ou moins long terme,
- de leur adéquation avec les objectifs généraux de l'*Arts Council of England*.

▪ Domaines d'intervention prioritaires

La répartition par domaines des subventions accordées sur 2002/03 (93% du budget) est la suivante³⁴ :

Outre le financement des *Arts Boards* régionaux, on note une prédominance de subventions dans les domaines transversaux, ainsi que dans ceux du théâtre, de la musique et de la danse. Il n'existe pas de classification des activités de CESCO uniquement par domaine.

³⁴ Source : Rapport annuel du Ministère de la Culture (2003)

▪ **Pays tiers prioritaires**

Aucune zone géographique prioritaire n'a pu être identifiée.

▪ **Partenaires dans la mise en œuvre**

Le *British Council* est un des principaux partenaires de l'*Arts Council of England* pour la mise en œuvre opérationnelle des projets dans les pays tiers.

▪ **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

L'*Arts Council of England* publie un rapport annuel d'activités, de même que chaque *Arts Board régional*.

▪ **Moyens humains**

Le nombre de personnes travaillant dans la structure, après la fusion des *Arts Council* régionaux en un seul organe, est de 600 personnes³⁵. Le nombre de personnes qui se consacrent exclusivement aux problématiques CESCO est difficilement identifiable, mais il est estimé à ce jour à 3 personnes³⁶.

Cependant, en 2003, une vaste étude interne de recensement ressources humaines et des différentes lignes budgétaires consacrées à la CESCO a été entreprise afin d'évaluer la CESCO dans sa globalité. A ce jour ce travail n'a pas été achevé.

▪ **Moyens financiers**

Les ressources de l'*Arts Council of England* provenant du Ministère de la Culture évolue de la manière suivante³⁷ :

En M€	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 prévisions	2004-2005 prévisions	2005-2006 prévisions
Budget	357	378	442	502	546	657
Evolution		6%	17%	14%	9%	11%

Le budget de l'*Arts Council of England* est donc estimé à 442 millions d'euros³⁸ sur l'année 2002/2003. Une forte augmentation de ce budget est envisagée jusqu'en 2005/2006 puisqu'il devrait alors atteindre 657 millions d'euros³⁹, soit une hausse de 37% en trois ans. Le montant provenant des bénéfices de la loterie nationale n'est pas identifié.

Le budget consacré exclusivement à la coopération extérieure ne peut être identifié.

Cependant, la même étude que celle mentionnée précédemment, en cours en 2003, vise à effectuer l'inventaire des budgets alloués aux relations internationales. Ce travail devrait permettre d'intégrer par exemple les efforts financiers dans le cadre⁴⁰ :

- de visites organisées pour des représentants politiques britanniques lors d'événements impliquant des cultures étrangères ou de dignitaires étrangers en visite au Royaume-Uni,
- de contacts favorisés entre des professionnels britanniques et étrangers,
- des conférences et événements soutenus,

³⁵ Source : Entretiens mai-juin 2003

³⁶ Idem

³⁷ Source : Rapport annuel du Ministère de la Culture (2003) et site Internet de l'*Arts Council of England*

³⁸ Source : Site Internet de l'*Arts Council of England*

³⁹ Idem

⁴⁰ Source : Entretien mai-juin 2003

- d'informations données aux acteurs britanniques sur les actions à mener à l'étranger et aux acteurs étrangers sur le contexte culturel au Royaume-Uni.

- **Exemples**

Initiative mise en œuvre par le London Arts (représentation régionale du Arts Council of England pour la ville de Londres :

Le programme *Senses of the City* du London Arts a, en 2002, alloué 112 K€ pour 16 projets différents⁴¹. A travers ces aides, il s'est agi de promouvoir les différentes communautés ethniques de la Ville de Londres et de reconnaître leur contribution culturelle au développement de la Ville. Des projets présentés par des personnes originaires du Sri Lanka, du Brésil, de Colombie, d'Equateur, de différents pays d'Afrique ou d'Afghanistan ont été soutenus dans les domaines du théâtre, de la danse, des arts plastiques, du cinéma et de l'artisanat.

Ce programme est en lien avec le *Refugee Week*, autre action du London Arts, qui regroupe 252 événements menés par des communautés ethniques variées.

⁴¹ Source : Rapport d'évaluation *Senses of the City and London Arts support for refugees* de Candida Blaker, Décembre 2002

3.5 *Scottish Arts Council*

▪ **Statut juridique**

L'*Arts Council* écossais est un organe public exécutif et non-départemental (*executive non-departmental public body* ou *executive NDPB*). En tant qu'organe public, il accompagne le gouvernement national (*Scottish Executive*) dans sa politique culturelle. En tant qu'organe non-départemental, il fonctionne toutefois de manière totalement indépendante mais reste assigné à rendre des comptes au gouvernement.

▪ **Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions**

L'*Arts Council* écossais est financièrement dépendant du *Scottish Executive*. Il bénéficie aussi une partie des fonds provenant de la loterie nationale.

▪ **Missions et compétences générales**

L'*Arts Council* écossais est le principal organisme chargé de financer, de développer et de promouvoir les arts sur le sol écossais. Ses objectifs sont les suivants⁴² :

- « célébrer l'excellence dans le domaine artistique », et aider les artistes dans leurs activités de création et de représentation,
- améliorer la qualité de la vie par le biais de la culture et des arts (en intégrant l'art au domaine éducatif et en rendant les arts plus accessibles)
- agir en « leader » artistique en Ecosse (en stimulant les investissements dans le secteur, en promouvant l'importance des arts dans les politiques sociales et économiques, etc.).

▪ **Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique**

La dimension internationale fait partie des priorités affichées du *Scottish Arts Council*. Ainsi, il s'agit à la fois de favoriser la reconnaissance des artistes écossais à l'étranger et d'œuvrer pour la promotion des œuvres étrangères en Ecosse. L'*Arts Council* écossais apporte à ces deux aspects de ses activités internationales une attention et un budget similaires.

▪ **Types d'intervention et procédures**

En règle générale, le *Scottish Arts Council* intervient par le financement:

- des compagnies nationales que sont le *Royal Scottish National Orchestra*, le *Scottish Chamber Orchestra* et le *Scottish Opera*, et ceci à hauteur de 39% de son budget 2002/03 provenant du *Scottish Executive*⁴³,
- d'organisations culturelles financées chaque année ; ces organisations, appelées *core funded organisations* (CF0), sont au nombre de 105⁴⁴ et représentent 37% des financements totaux issues de ce même budget,
- de projets ponctuels, à hauteur de 18% de ce même budget.

Le reste des dépenses correspond à des dépenses de fonctionnement.

Concernant les subventions accordées pour des projets ponctuels, différents fonds de financement sont mis en place selon les objectifs de l'*Arts Council*, notamment un fonds

⁴² Source : *A Quick Guide to the Scottish Arts Council* (2003/04)

⁴³ Source: Rapport budgétaire du *Scottish Arts Council* (janvier 2003)

⁴⁴ *Quick Guide to Scottish Arts Council* (2003/04)

destiné à favoriser la diversité culturelle (doté de 0,7 K€ en 2002/03⁴⁵), et un fonds destiné à aider les représentations d'artistes étrangers en Ecosse (doté de 0,3 K€ en 2002/03⁴⁶). Les organisations culturelles/ acteurs individuels peuvent ensuite postuler à différentes dates pour l'obtention de subventions selon leur type de projets. Le mode de procédure d'attribution des financements, ainsi que les critères de sélection des projets varient d'un fonds à l'autre. Néanmoins, sont généralement pris en compte des conditions de corrélation avec les priorités de l'Arts Council, de qualité artistique, d'adéquation avec les attentes du public, et de viabilité financière et opérationnelle.

- **Domaines d'intervention prioritaires**

Sur 2003/04, la répartition des financements provenant des ressources du Scottish Executive est la suivante⁴⁷ :

En M€	%
Musique	35,44%
Théâtre	22,26%
Danse	14,13%
Priorités stratégiques actuelles	8,84%
Arts visuels	8,50%
Prestations de services	5,78%
Littérature	3,85%
Artisanat	1,20%

Les ressources provenant de la loterie nationale seront réparties comme suit :

Projets artistiques	43,16%
Capital (immobilier et équipement)	40,93%
Prestations de services	10,91%
Autres (Awards for all)	5%

L'importance accordée à la musique s'explique par les dépenses en direction des compagnies nationales spécialisées dans ce domaine (le *Royal Scottish National Orchestra*, le *Scottish Chamber Orchestra* et le *Scottish Opera*) qui représente à elles seules plus du tiers des dépenses totales de financement. En excluant ces structures nationales, le *Scottish Arts Council* privilégie de loin les arts du théâtre, suivis des arts visuels. Les domaines privilégiés en matière de CESCO exclusivement n'ont pu être identifiés.

- **Pays tiers prioritaires**

Aucune zone géographique prioritaire n'a pu être identifiée.

- **Partenaires dans la mise en œuvre**

Le *British Council* est un des principaux partenaires de l'*Arts Council* écossais pour la mise en œuvre opérationnelle des projets dans les pays tiers.

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

L'*Arts Council* écossais publie des rapports annuel d'activités.

⁴⁵ Idem

⁴⁶ Idem

⁴⁷ Source : *A Quick Guide to the Scottish Arts Council* (2003/04)

- **Moyens humains**

90 personnes travaillent au sein du Scottish Arts Council. Le nombre de personnes exclusivement dédiées aux activités de CESCA n'est pas connu.

- **Moyens financiers**

Les moyens financiers de l'*Arts Council* écossais sont les suivants⁴⁸ :

En M€	2002/03	2003/04 (prévisions)
Scottish executive (% du total)	52,6 -63%	53,2
Loterie nationale (% du total)	36,9 -37%	31,5
Autres	0,1	0,3
Total	89,7	85
Coopération extérieure	1	1
Part de la coopération extérieure dans le budget total (en %)	1,12%	1,42%

En 2002/03, les ressources du *Scottish Arts Council* provenaient donc à 63% du Scottish Executive, le reste correspondant dans sa quasi-totalité à des fonds de la loterie nationale.

En matière de coopération culturelle extérieure, notons que les initiatives internationales, tous pays confondus, ne représentent qu'une part très faible des dépenses de l'*Arts Council* écossais.

- **Exemples**

En avril 2002 a eu lieu *Distilled : Live Scotland in New York* ; cette opération de trois jours visait à promouvoir l'Ecosse. Elle a permis de présenter des artistes écossais contemporains.

Le Scottish Arts Council soutient les artistes qui souhaitent travailler à l'étranger. Ainsi, récemment, il a permis la visite d'artisans du textile au Kazakhstan pour apprendre les techniques traditionnelles, une visite du personnel éducatif de la région du South Lanarkshire pour comparer les projets culturels éducatifs à Los Angeles ; une visite au salon à New York ; une résidence de réalisateur à Toronto.

⁴⁸ Source : Rapport budgétaire du Scottish Arts Council (janvier 2003)

4 Autres acteurs identifiés

▪ **Film Council**⁴⁹

Le *Film Council* est une société à responsabilité limitée qui est, depuis avril 2000, l'organisme central responsable de l'industrie et de la culture cinématographique nationale, aux côtés des agences régionales *Scottish Screen*, *Sgrîn Cymru Wales* et *Northern Ireland Film and Television Commission (NIFTC)*. Ces quatre agences nationales agissent en commun pour atteindre leurs objectifs généraux qui sont à la fois de stimuler l'industrie cinématographique au Royaume-Uni et d'y promouvoir le cinéma auprès du grand public. Plus précisément, les six objectifs du Film Council sont de :

- aider l'industrie du cinéma britannique face à la concurrence internationale croissante et utiliser le cinéma pour promouvoir l'image culturelle de Royaume-Uni à l'étranger,
- soutenir et encourager la production d'œuvres de qualité et participer à leur diffusion,
- assurer au grand public l'accès aux meilleures productions du monde entier,
- soutenir des efforts de formations aux techniques du cinéma,
- accroître la connaissance du cinéma et de la culture cinématographie auprès du grand public,
- promouvoir l'héritage cinématographique en tant que partie de l'identité culturelle britannique.

Le Film Council est financé en totalité par le Ministère de la Culture (*Department for Culture, Media and Sport*) (qui lui a alloué 37 millions d'euros en 2001/02⁵⁰) et par les bénéfices de la lotterie nationale. Lui-même finance ou co-finance les activités de nombreuses agences nationales de l'industrie cinématographique britannique. Parmi elles citons le British Film Institute, brièvement présenté ci-après.

En matière de CESCO, le Film Council collabore avec le *British Council* de façon à élargir la diffusion des productions britanniques en élaborant en partenariat une stratégie de promotion et d'exportation du cinéma britannique. Aux Etats-Unis, il collabore directement avec le *British Film Office* de Los Angeles qui dépend entièrement du *Film Council*, à la fois financièrement et administrativement, et dont l'objet est à la fois d'intervenir dans la promotion du cinéma du cinéma britannique aux Etats-Unis, d'observer les développements du cinéma américain et d'identifier les éventuels projets pouvant bénéficier à l'industrie cinématographique du Royaume-Uni. Les fonds alloués par le Film Council sont d'environ 143 K€ pour l'année 2002 – 2003⁵¹.

Sur le plan international, le *British Film Commission*, qui dépend lui aussi entièrement du Film Council et fonctionne comme un département à part entière de la structure. Il a pour mission d'attirer les investissements étrangers en promouvant le territoire britannique pour la réalisation de tournages. Il n'intervient donc pas par le biais d'action de CESCO puisque son objectif est strictement financier, sans souci de coopération quelconque ;

Les accords de co-productions semblent se limiter aujourd'hui à l'espace européen, le Film Council participant au programme MEDIA de l'Union européenne. Toutefois, des accords de coopération sont envisagés notamment avec l'Inde, comme en témoigne un rapport basé sur la visite de représentants du Film Council en mars 2002 et qui décrit les opportunités qui pourraient se présenter par une coopération accrue avec ce pays.

⁴⁹ Source : <http://www.ukfilmcouncil.org.uk>

⁵⁰ Source : Rapport annuel du Ministère de la Culture (2003)

⁵¹ Source : Rapport *Working together, making a difference*, du Film Council

Le budget 2002 – 2003 du Film Council met en évidence son intervention dans les trois pays du Royaume Uni :

Budget 2002 - 2003 (M€)	
Compagnies en franchise	21,5
Fonds Première	14,3
Fonds Cinéma	7,2
Fonds développement	7,2
Fonds Formation	1,4
Agence de marketing	0,1
Fonds spécialisé pour la distribution	2,9
Soutien à la distribution	1,4
British Film Institute	20,7
British Film Commission	1,4
Bureau UK Média	0,3
Bureau de Los Angeles	0,1431
Fonds régional d'investissement en Angleterre	10,7
Investissement de partenariats en Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord	0,7
Autres	1,4
Total	91,4

Programmes prévus en Ecosse (K€)	
Développement	412
Ecran et Innovation	43
Production	3799
Développement des Compagnies	536
Petites Séquences	894
Formation	794
Location et publicité	501
Education	14
Antenne MEDIA	104
Expositions	674
Archives	398
Total	8170

Programmes prévus au Pays de Galles (K€)	
Fonds Lotterie	1860
Subventions	827
Agence galloise de développement	286
Bibliothèque nationale	215
Antenne MEDIA	129
Total	3316

Programmes de la Commission pour la Télévision et le Film en Irlande du Nord (K€)	
Production et développement	1398
Formation et éducation	97
Exposition	356
Marketing	127
Archives	86
Autres	36
MEDIA Service	3
Total	2103

La part de coopération internationale se mesure, au niveau européen, par le budget MEDIA, mais ne peut se mesurer au niveau CESCO. Les ressources dédiées à la coopération avec des pays tiers sont dispersées dans les postes production et développement, expositions, formation, etc.

▪ **British Film Institute**⁵²

Le *British Film Institute* (BFI) a été fondé en 1933 pour promouvoir une meilleure compréhension, une meilleure appréciation et un meilleur accès à la culture cinématographique et télévisuelle britannique. D'autre part, le BFI possède une des plus grandes collections de films archivés dans le monde et est le leader mondial dans la restauration et la préservation des films. Par ailleurs, il dirige entre autres le *National Film Theatre* et le festival du film de Londres.

Le BFI n'a pas pour vocation de réaliser des activités de CESCO, cependant il y participe ponctuellement. Il a par exemple participé en 2002 à l'opération *ImagineAsia*, manifestation portant sur le cinéma d'Asie du sud qui s'est déroulée d'avril à novembre. Cette opération avait pour but de présenter la grande diversité de réalisations cinématographiques de cette partie du monde. Les équipes du BFI ont organisé 300 événements avec plus de 60 organisations partenaires au sein du Royaume-Uni à l'occasion de cette opération.

▪ **La Commonwealth Foundation**⁵³

La *Commonwealth Foundation* est une organisation inter-gouvernementale financée par les gouvernements du Commonwealth. Elle a deux missions principales :

- renforcer l'aptitude des citoyens, des organisations, des gouvernements et du secteur privé à travailler ensemble, cela en respectant les valeurs fondamentales du Commonwealth,
- faciliter les connections entre les individus, leurs associations et leurs communautés dans les différents pays dans le but de favoriser un apprentissage mutuel dans les domaines du développement personnel, professionnel et communautaire dans l'art et la culture.

Les valeurs et missions de la *Commonwealth Foundation* sont :

- le respect de la diversité et de la dignité humaine et l'opposition à toute forme de discrimination,
- l'adhésion à la démocratie, à la liberté d'expression et à la protection des droits de l'Homme,
- l'élimination de la pauvreté et la promotion d'un développement centré sur l'Homme, l'élimination progressive des disparités de niveaux de vie entre les membres,
- la paix et la sécurité internationale, l'opposition au terrorisme.

Les pays concernés, membres du Commonwealth, sont au nombre de 54, parmi eux de nombreux pays d'Afrique (Zimbabwe, Ouganda, Afrique du sud, etc.), le Canada, l'Australie, les Bahamas, le Bangladesh, Chypre, l'Inde, la Jamaïque la Nouvelle Zélande, Singapour, etc.

La *Commonwealth Foundation* met en œuvre différents programmes culturels qui concernent le Commonwealth :

- le *Commonwealth Writers Prize* qui attribue de façon annuelle 10 000 £ pour la meilleure œuvre de fiction du Commonwealth,

⁵² Source : <http://www.bfi.org.uk/>

⁵³ Source : <http://www.commonwealthfoundation.com/>

- la *Commonwealth Short Story Competition* qui récompense des textes écrits pour la radio,
 - les *Commonwealth Photographic Awards* qui récompensent chaque année les meilleurs photographes professionnels ou amateurs,
 - les *Commonwealth Arts and Crafts Awards* qui attribuent tous les deux ans un prix de 6 000 £ à dix artistes entre 22 et 35 ans pour qu'ils aillent étudier dans un autre pays du Commonwealth,
 - les *Arts and Culture Responsive Grants* distribués occasionnellement pour soutenir les artistes et collectifs d'artistes des pays du Commonwealth et les aider à voyager dans d'autres pays du Commonwealth pour participer à des événements culturels.
- **Le British Museum⁵⁴**
 Le *British Museum* est financé par des fonds à la fois publics et privés, ces derniers prenant la forme de dons, de bénévolat et de mécénat. En matière de CESCO, l'une de ses actions principales est de proposer au public l'une des plus importantes collections d'antiquités du monde. Il dispose de près de 100 galeries et de plus de 50 000 pièces en exposition. Il abrite ainsi des collections venant du monde entier :
- l'Afrique et les Amériques,
 - le Proche-Orient antique,
 - l'Asie,
 - la Grande-Bretagne et l'Europe,
 - l'Égypte,
 - la Grèce et Rome,
 - le Japon

D'autre part, le *British Museum* organise de nombreuses conférences sur les cultures étrangères antiques ainsi que des projections de photos, de films étrangers (africains, géorgiens, etc.), des cours sur les arts étrangers afin de mieux pouvoir le comprendre et l'interpréter, etc.

- **British Music Information Center⁵⁵**
 Le *British Music Information Center* détient une collection unique d'enregistrements et d'informations complémentaires sur la musique du Royaume-Uni à partir du début du 20^{ème} siècle. Il est soutenu par l'Arts Council.
 Une base de données très complète est accessible via internet. Le *British Music Information Center* contribue ainsi à l'extension de la Culture musicale britannique dans le monde.
- **Visiting Arts⁵⁶**
Visiting Arts est une agence nationale qui encourage et soutient l'accueil d'événements artistiques internationaux au Royaume-Uni. Elle travaille en étroite collaboration avec le British Council, le *Department for Culture, Médias and Sport* la soutient financièrement.
- Visiting Arts* a été fondé par l'Arts Council of England, le Scottish Arts Council, l'Arts Council of Wales, l'Arts Council of Northern Ireland, le Ministère chargé des affaires étrangères et le British Council.
- Ses différents types d'intervention sont : le conseil, l'information, la publication, les projets de développement, etc.

⁵⁴ Source : <http://www.thebritishmuseum.ac.uk>

⁵⁵ Source : <http://www.bmic.co.uk/>

⁵⁶ Source : <http://www.visitingarts.org.uk/>

Les principaux domaines d'intervention sont l'architecture, les arts vivants, le cinéma, le design et la littérature.

Si aucun pays tiers prioritaires n'a été identifié, *Visiting Arts* est plus particulièrement spécialisé et actif dans les relations avec l'Europe centrale, l'Europe de l'Est, l'ancienne Union Soviétique, l'Asie orientale et du sud-est, l'Afrique et les pays islamiques. Les pays où l'intervention est prioritaire sont ceux pour lesquels les infrastructures artistiques sont en phase de transition.

En 2003, des actions sont menées en Chine, en Asie centrale, dans les anciennes républiques soviétiques et en Mongolie, en Russie, en Europe centrale et de l'Est, dans les Balkans, en Inde et au Vietnam.

- **African and Caribbean Music Circuit (ACMC)⁵⁷**
L'*African and Caribbean Music Circuit (ACMC)* a été créé en 1989 par l'*Arts Council of England* dans l'objectif de faire connaître aux Britanniques, et plus largement à l'ensemble du continent européen, les musiques en provenance d'Afrique, des Caraïbes et d'Amérique latine. L'organisme travaille en coopération avec les Arts Council et les Arts Boards régionaux, de façon à permettre à des artistes originaires de ces régions du globe de se produire en tournée sur le sol au Royaume-Uni (à l'occasion de festivals, etc.). Il fait également participer des artistes britanniques appartenant aux minorités d'Afrique, des Caraïbes et d'Amérique Latine.
L'organisme est financé par l'*Arts Council of England* qui le subventionne à hauteur d'environ 550 K€ par an.

- **L'Anglo-Russian Opera and Ballet Trust⁵⁸ (Mariinsky Theatre Trust)**
Fondée en 1993, cette fondation a pour objectif principal de fournir une aide aux entreprises de Mariinsky (Kirov - Russie) ainsi qu'à la préservation du théâtre de Mariinsky en Russie. Pour cela, elle a organisé des représentations à Londres dans le but de lever des fonds, par exemple : « Prince Igor » au Royal Albert Hall en 1995 et « Boris Godunov » au théâtre royal en 1997, en présence du prince de Galles. La fondation a également une activité en dehors de Londres : à Glasgow, Belfast et Birmingham où des opéras du théâtre Mariinsky sont représentés.

Grâce aux fonds qu'il a générés, le *Mariinsky Theatre Trust* a pu acheter des instruments pour l'Orchestre de Russie ainsi que des équipements techniques et restaurer une partie du théâtre. Il a pu également soutenir les nouvelles productions du Théâtre Mariinsky en 1998, 2001 et 2002.

La fondation a également créé la *Chaliapin Fund* pour soutenir de jeunes chanteurs, danseurs et musiciens de l'orchestre du Mariinsky.

⁵⁷ Source : <http://www.themusiccircuit.com>

⁵⁸ Source : <http://www.mariinskyfriends.co.uk/>

5 Annexes

▪ Liste des acteurs rencontrés

- Arts Council of England, Mrs. Ann Bridwood, Director of research
- Ministère des Affaires étrangères, Greg House
- British Council, Mr. Robin Baker, Director

▪ Bibliographie

- *Cultural Policies in United Kingdom*, Rapport du Conseil de l'Europe
- Rapports annuels, British Council, 2001/2002 et 2002/2003
- *Creative Industries*, rapport de l'Arts Council of England, 2002
- *Ambitions for the arts 2003-2006*, Art Council of England, 2003
- *Arts Council of England annual review 2002 – the arts matter*, Art Council of England, 2002
- *Arts Council of England publication scheme 2002*, Art Council of England
- *Beyond boundaries: the arts after the events of 2001 2002*, Art Council of England
- *East Midlands Arts annual report 2001/ 02*, Art Council of England, 2002
- *Local government and the arts – a vision for partnership*, Art Council of England, 2003
- *A new era for the arts in East England 2003-2006*, Art Council of England, 2003
- *Pride of Place: how the lottery contributed £1 billion to the arts in England*, Alex Stetter, 2002
- Rapport annuel du Ministère de la Culture, des Médias et des Sports (2003)
- Rapport annuel du Ministère des Affaires Etrangères (2003)
- Business Plan 2003-2006 du Ministère des Affaires Etrangères
- Rapport budgétaire du *Scottish Arts Council* (janvier 2003)
- *A Quick Guide to Scottish Arts Council* (2003/04)

▪ Sites internet :

- Site Internet du ministère chargé de la culture : <http://www.culture.gov.uk>
- Site Internet du ministère chargé des affaires étrangères : <http://www.fco.gov.uk/>
- Site Internet du British Council : <http://www.britishcouncil.org>
- Site Internet de l'Arts Council of England : <http://www.artscouncil.org.uk/>
- Site Internet de la Commonwealth Foundation : <http://www.commonwealthfoundation.com/>
- Site Internet du British Museum : <http://www.thebritishmuseum.ac.uk>
- Site Internet du British Music Information Center : <http://www.bmic.co.uk/>
- Site Internet de Visting Arts : <http://www.visitingarts.org.uk/>
- Site Internet du Film Council : <http://www.ukfilmcouncil.org.uk>
- Site Internet du British Film Institute : <http://www.bfi.org.uk/>
- Site Internet du Majjinski Theatre Trust : <http://www.mariinskyfriends.co.uk/>

IMPORTANT :
taux de change utilisé : 1€=£0,69905